



ARRÊTÉ DU MAIRE N°070 /2025

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de BTB FIBRE représentée par M BELLAH Rabah, pour le compte de SFR 16 rue du Général Alain Boissieu 75015 PARIS, de réaliser un raccordement de la fibre au 1 rue de Méral 74910 SEYSSEL le 02/07/2025.

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Afin que l'entreprise BTB FIBRE puisse accéder à la chambre Telecom sur la chaussée, la circulation se fera sur un voie rétrécie et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 L'organisation de la réglementation temporaire sera à la charge de l'entreprise BTB FIBRE. La signalisation et le barriérage rendu nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise BTB FIBRE sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 4 Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 5 L'entreprise BTB FIBRE veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état et à préserver les droits des tiers.

ARTICLE 6 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à l'entreprise SFR 16 rue du Général Alain Boissieu 75015 PARIS
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- à la police pluricommunale de Seyssel,
- au centre technique municipal.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 19 juin 2025
Le maire, Gérard LAMBERT

